

ASSOCIATION
DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
Auditorium
41, quai d'Orsay
75007 Paris

ACCÈS

Métro : Lignes 8 et 13 – Station Invalides
Ligne 12 – Station Assemblée nationale
Bus : Lignes 28, 63, 83 et 93 – Arrêt Pont des Invalides
RER : Ligne C – Station Invalides

Inscription gratuite et obligatoire, enregistrée dans la limite des places disponibles par courriel auprès de : dvuh@amf.asso.fr

En partenariat presse avec  Maires de France



LES RENCONTRES DE L'AMF

INVITATION PRÉ-PROGRAMME

Lutte contre l'habitat indigne :
quels enjeux pour le maire
et le président d'intercommunalité ?

Mercredi 4 octobre 2017
9h30 – 13h
Auditorium de l'AMF



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ■ ■ ■
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ



délegation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

Lutte contre l'habitat indigne : quels enjeux pour le maire et le président d'intercommunalité ?

En 2016, près de 420 000 logements du parc privé occupés en métropole et 70 000 logements dans les départements d'Outre-mer entrent dans le champ de l'habitat indigne.

La lutte contre l'habitat indigne recouvre à la fois des enjeux sociaux, de sécurité et de santé publiques auxquels les maires doivent répondre dans un cadre juridique complexe. Il n'est pas toujours facile d'identifier quelles sont les procédures à mettre en œuvre en fonction de la situation et quelles sont les responsabilités des différents acteurs impliqués.

Le maire (ou le président d'intercommunalité) reste l'un des acteurs essentiels de la mise en œuvre des outils de lutte contre l'habitat indigne.

En partenariat avec la DIHAL, cette rencontre aura pour objet, sur la base des travaux réalisés par le groupe de travail mis en place en 2014 au sein de l'AMF sous la présidence de Pierre Jarlier, d'établir une évaluation des dispositifs en vigueur et d'ouvrir des pistes d'amélioration contribuant à lutter contre l'habitat indigne.

Les débats seront animés par Florence Masson, Maires de France

9h30 - 10h00 Ouverture par Pierre Jarlier, vice-président de l'AMF, président du groupe de travail Lutte contre l'habitat indigne et Sylvain Mathieu, délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) sur la définition et les enjeux de la lutte contre l'habitat indigne.

10h00 - 11h30 TABLE-RONDE N°1 : LE MAIRE ET LE PRÉSIDENT D'INTERCOMMUNALITÉ – RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le maire et le président d'intercommunalité disposent d'outils pour agir aussi bien de manière préventive que coercitive. Ces outils permettent en outre d'agir en fonction de l'urgence, autrement dit en fonction d'un risque immédiat (extrême urgence), imminent (court terme) ou à traiter à plus long terme.

Ces actions coercitives sont rendues possibles par la mise en œuvre des polices générale et spéciales relatives à la lutte contre l'habitat indigne. Quelles sont-elles et comment s'articulent-elles avec les procédures relevant de la responsabilité de l'État ?

Avec la participation attendue de : Pierre Jarlier et Sylvain Mathieu ; Frédéric Chereau, maire de Douai (59), vice-président de la communauté d'agglomération du Douaisis en charge de l'habitat, du logement, de l'hébergement et des gens du voyage ; Arnaud Longe, adjoint au sous-directeur des politiques de l'habitat, ministère de la Cohésion des territoires et ministère de la Transition écologique et solidaire ; Sophie Mestelan-Pinon, chef de bureau de la Délégation départementale des territoires des Yvelines.

11h00 - 12h50 TABLE-RONDE N° 2 : QUELS PARTENAIRES POUR LES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ ?

Une bonne connaissance de l'habitat indigne par la mise en place d'outils opérationnels de repérage et de suivi est nécessaire pour mettre en œuvre des réponses publiques adaptées à chaque cas. Le traitement des situations d'habitat indigne nécessite à ce titre la coordination d'un ensemble d'acteurs afin de parvenir à un diagnostic partagé et à la définition d'une stratégie et des interventions publiques appropriées. Quels sont-ils ? À quel stade interviennent-ils ?

Avec la participation attendue de : Pierre Jarlier et Sylvain Mathieu ; Olivier Pavy, maire de Salbris (41), président de la communauté de communes de la Sologne des Rivières ; Roger Alemani, maire de Golbey (88), 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération d'Épinal en charge de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de l'urbanisme ; Sophie Elizeon, préfète déléguée /préfecture du Nord ; Muriel Sallendre chargée de l' « habitat insalubre » au bureau « Environnement intérieur, milieux de travail et accidents de la vie courante », direction générale de la Santé ; Géraldine Chalencon, directrice générale de l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL).

12h50 - 13h00 CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES DE RÉFORME